

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU 10 juin 2024
CONVOCATION ET AFFICHAGE : -5 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Thairé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle NASSIVET, Présidente.

PRÉSENTS : MME NASSIVET – M. DOUMERET – MME LOIZEAU – MME MAHÉ
M. MARQUET-BERTRAND – MME ZITOUNI

EXCUSEES : MME BOIN – MME ANCIAN

ABSENTES : MME GOURAUD – MME MACÉ – MME RIGOLOT

SECRÉTAIRE : MME LOIZEAU

Madame la Présidente ouvre la séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08/04/2024

Le compte-rendu du conseil du -8 avril 2024 a été communiqué au conseil d'administration qui en a pris connaissance.

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu du -8 avril 2024.

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 N° 2024_503 (7.5.2)

Présentation des résultats comptables de l'exercice 2023 aux membres du centre communal d'action sociale.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVU	REALISE	RECETTES	PREVU	REALISE
6281 Adhésion UNCCAS	150,00	105,00	7474 Dotations Commune	2 500,00	2 500,00
6451 Cotisations URSSAF	100,00	95,00	002 Excédent de fonctionnement reporté	5 151,09	5 151,09
6561 Secours d'urgence	1 500,00	2 202,09			
6562 Aides	4 901,09	210,00			
673 Titres annulés	1 000,00	0,00			
TOTAL DEPENSES	7 651,09	2 612,09	TOTAL RECETTES	7 651,09	7 651,09
SOLDE		5 039,00	SOLDE		0,00

Le résultat de l'exercice 2023 est de : **5 039,00€.**

Madame la Présidente se retire.

VOTE pour : APPROUVER le compte administratif 2023.

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

III – COMPTE DE GESTION 2023 N° 2024_504 (7.1.2)

Présentation des résultats du compte de gestion 2023 établi par la trésorerie.

Le compte de gestion présente un résultat cumulé de **5 039,00 €**.

Les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2023.

Le conseil d'administration est invité à présenter ses éventuelles observations sur le compte de gestion 2023.

VOTE pour : APPROUVER le compte de gestion 2023.

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IV – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2023 N° 2024_505 (7.1.2)

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2023, sur proposition de la Présidente, le conseil d'administration décide :

D'INSCRIRE L'EXCEDENT REPORTE pour un montant de 5 039,00 euros en recette du budget 2023 – article 002.

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

V – SECOURS D'URGENCE COUPONS FRAICHEURS N°2024/CCAS/CF/02 N° 2024/CCAS/CF/02 (8.2.4)

Monsieur Alain MARQUET-BERTRAND expose aux membres du CCAS, que dans le cadre de notre programme de distribution de coupons fraîcheurs pour les administrés de Thairé 54 coupons nous sont facturés par nos partenaires comme suit :

- Intermarché de Salles Sur Mer (54 coupons) ;

Le Conseil d'Administration a décidé de valider le paiement de ces 54 coupons auprès du partenaire Intermarché comme suit :

Intermarché Salles Sur Mer	54 coupons de 5€	270 €
TOTAL VERSEMENT Juin 2024		270€

POUR : -6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La séance est levée à 19h30.